

DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

DEES - NIVEAU 6



VAE

Accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience

LE MÉTIER

L'éducateur Spécialisé participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion. Il s'appuie sur une diversité de supports au sein d'espaces collectifs (établissements ou services) pour favoriser l'autonomie et l'insertion des personnes.



Il peut exercer sa fonction dans différents lieux intervenant autour des publics relevant du champ de la protection de l'enfance, handicap (enfants et adultes), de dispositifs d'inclusion sociale.

Les employeurs potentiels sont : les collectivités locales, associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale),...

DURÉE

La formation se déroule sur **3 ans** et comporte :

- » 1 450 h de formation théorique
- » 2 100 h de formation pratique (60 semaines)

PÉRIODE

septembre n à juin n+3

DATES

Nous contacter ou consulter le calendrier de la formation sur notre site :

www.eseis-afri.eu/dees

LIEU

ESEIS - Site de Strasbourg

3 rue Sédillot

67000 STRASBOURG

Tél. 03 88 21 19 90

strasbourg@eseis-afri.eu

Accessible aux personnes en situation de handicap

PRÉ-REQUIS/CONDITIONS D'ACCÈS

Diplôme, expérience :

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Être titulaire d'un baccalauréat ;
- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4 ;
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Les candidats ne pouvant justifier d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au RNCP au moins de niveau 4, peuvent valider des expériences professionnelles ou acquis personnels par le biais d'un dossier VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels), nous contacter.

Inscriptions et sélection/épreuve d'admission :

La sélection se déroule en deux temps, par deux voies en fonctions de la situation personnelle des candidats :

- Candidats en terminale, néo-bacheliers, ou titulaire d'un niveau équivalent, ou n'ayant pas validé plus de deux années d'études supérieures et de moins de 26 ans, souhaitant accéder à la formation par voie directe ou par la voie de l'apprentissage : inscription à la sélection via la plateforme PARCOURSUP.
- Candidats en activité professionnelle ou sans emploi, de plus de 26 ans, ne se préinscrivent pas sur Parcoursup : s'inscrire en ligne, sur notre site internet (www.eseis-afri.eu) via le portail de préinscription, onglet 'ADMISSION / S'INSCRIRE'.

Une première évaluation de ces dossiers va donner lieu aux entretiens d'admission : épreuve orale d'une durée de 30 minutes évalue la cohérence du projet de formation, les capacités et motivations à entrer en formation.

CODES

- **CPF :**
239394
- **RNCP :**
34825



TAUX :

- **De réussite :** 93% en 2022
- **D'abandon :** 4% en 2022
- **De satisfaction :** à venir en 2024

Autres chiffres sur notre site :
www.eseis-afris.eu/dees

COÛTS

Frais de sélection : 150€

Droits d'inscription : 170€ (sauf apprenti(e))

Contribution CVEC : 100€

(Contribution à la Vie Etudiante et de Campus)

Frais de scolarité : 400€ (sauf apprenti(e))

Coût de la formation : 23 925€

Financement de la formation,
par :

- » la Région : places quotas
- » la voie de l'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation
- » la voie de la formation professionnelle : sur devis
- » le Compte Personnel de Formation (CPF)

CONTACTS

Responsable :
Anne ORTLIEB
anne.ortlieb@eseis-afris.eu

Assistante pédagogique :
Tél. : 03 88 21 19 91
assistante.es@eseis-afris.eu

CFA DE L'ESEIS

Tél. : 03 88 18 61 75
cfa@eseis-afris.eu

CONTENU

La formation est construite autour de quatre domaines de formation :

- **DF1 :** La relation éducative spécialisée
- **DF2 :** Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés
- **DF3 :** Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle
- **DF4 :** Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

Formation modulaire possible : suivre un ou plusieurs DF séparément – nous contacter.

Consulter le programme détaillé sur notre site : www.eseis-afris.eu/dees

ALLÈGEMENTS/DISPENSES

Consulter notre site : www.eseis-afris.eu/dees

CERTIFICATION

La certification du DEES comprend sept épreuves organisées en cours de formation par les établissements de formation pour ce qui concerne les quatre domaines de formation :

- **DC1 :** Une présentation et une soutenance du parcours de formation de l'étudiant et rédaction et soutenance d'un mémoire de pratique professionnelle.
- **DC2 :** Une épreuve sur table à partir d'une étude de situation individuelle ou collective et d'une présentation d'un dossier de projet éducatif spécialisé et sa soutenance.
- **DC 3 :** L'élaboration d'un dossier d'une communication professionnelle et sa soutenance et réalisation d'un dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles et sa soutenance.
- **DC 4 :** Réalisation portant sur une problématique territoriale ou partenariale et sa soutenance et une épreuve sur table de contrôle de connaissances sur les politiques sociales.

Chaque domaine de certification doit être validé séparément. Un domaine est validé lorsque le candidat obtient une note moyenne d'au moins 10 sur 20 pour ce domaine. Le DEES est délivré lorsque le candidat a validé les quatre domaines de compétence du référentiel métier.

Les résultats obtenus sont portés au livret de formation du candidat.

L'APPRENTISSAGE

La formation est ouverte à l'apprentissage avec le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de l'ESEIS.

Les personnes de moins de 30 ans sont éligibles au contrat d'apprentissage. Pas de limite d'âge pour les personnes ayant une Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé, et les sportifs de haut-niveau.

Le contrat d'apprentissage assure une prise en charge totale du coût de la formation et permet d'avoir le statut de salarié(e) apprenti(e).

Pour plus de renseignements, contacter le CFA de l'ESEIS.